

Cette fiche a été élaborée de façon à vous guider dans la lecture du patrimoine architectural de la ville, en fonction des différents types de constructions existantes.

Avant d'entreprendre des travaux, il est important de savoir comment se situe la construction existante dans l'histoire et d'identifier les caractéristiques formelles et constructives pour mieux les respecter et les mettre en valeur.

SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Charte de ravalement

Mairie de Saint-Maur-des-Fossés **Service Urbanisme / Permis de construire**

Hôtel de ville
Place Charles de Gaulle
94 100 Saint-Maur-des-Fossés
tél. 01 45 11 65 81

CAUE 94

5 Place Carnot
94 600 Choisy-le-Roi
tél. 01 48 52 55 20



Fiche matériaux

**Maçonneries anciennes
hourdées
et enduites au plâtre**

FICHE MATERIAUX

Maçonneries anciennes hourdées et enduites au plâtre :

On rencontre ces maçonneries dans les bâtiments les plus anciens construits jusqu'au début du 20^{ème} siècle, les maisons de bourg, les maisons de ville les maisons rurales et les corps de fermes, mais également les immeubles collectifs anciens.

Bien que recouverte du même enduit à base de plâtre gros et parfois de chaux, ils sont hourdés au plâtre, mais également avec différentes proportions de chaux aérienne, de sable ou même de terre crue.

Ces maçonneries peuvent être constituées de moellons calcaire, de pierres de meulière, de blocs de grès, de briques en terre cuite ou de parpaings de mâchefer.

Moellons calcaire : les maçonneries les plus traditionnelles, fin 18^{ème} début 19^{ème}.

Ce sont des blocs taillés grossièrement dont le parement madroit n'est pas destiné à être vu. Sa surface est souvent bouchardée pour permettre un meilleur accrochage de l'enduit au plâtre gros.

Pierres de meulière : Constituées de silico-calcaire, ce sont, au départ, les éléments les moins nobles qui servaient à la construction des murs de clôture, des soubassements et des bâtiments ruraux à vocation agricole.

Leurs tailles inégales et le fruit important des maçonneries qu'ils constituaient, obligeaient les maçons à les enduire à pierres vues et à joints beurrés, pour ne pas trop charger en épaisseur d'enduit et pour respecter les faux-aplombs.

Ils datent également de la fin 18^{ème} et de l'ensemble du 19^{ème} siècle. Ils deviennent apparents en façade à partir de la fin du 19^{ème} siècle jusqu'aux années 30.

Tous ces matériaux sont, dans le cas de bâtiment à usage d'habitation, hourdés au plâtre et obligatoirement enduit au plâtre gros avec une finition lissée, parfois dans un mélange associant du sable et de la chaux. Pour les bâtiments de type ruraux, anciennement à usage agricole, les fonds de joints sont friables et terreux ; l'enduit est traité à joints beurrés dit « à pierre vue ».

Il peut-être également coupé, brossé ou projeté au balai sur les parties d'enduit courant alors que les éléments de modénature sont en plâtre lissé. Dans les bâtiments construits à partir de 1840, l'enduit courant est lissé, et les décors de façade, plus riches, sont souvent moulurés.

Préconisations

Plusieurs cas peuvent se présenter en fonction de la gravité de l'altération des supports :

Les enduits peuvent être piochés partiellement ou en totalité, ou faire simplement l'objet de réparations ponctuelles par traitement des fissures avant une requalification plus globale.

Si l'état de l'enduit existant rend nécessaire de procéder à un piochage total, il faudra appliquer, après dégarnissage des joints et pose éventuelle d'un grillage galvanisé, un nouvel enduit bénéficiant d'une parfaite compatibilité avec le support, par exemple tous les enduits à base de plâtre gros, de chaux aérienne ou de chaux hydraulique naturelle. Le nouvel enduit au plâtre pourra recevoir une finition qui laisse respirer la maçonnerie, de type peinture minérale ou organo-minérale, à base de silicate, de résine siloxane ou de l'hydro-pliolite. Cet enduit au plâtre peut aussi être teint dans la masse, comme l'enduit à la chaux mais celui-ci accepte en plus tout type de finition, talochée-épongée, grattée fin, y compris un aspect tendu mat par application d'un badigeon au lait de chaux, ce qui lui confère une résistance mécanique superficielle.



Ces maçonneries ne pourront pas recevoir un enduit à base de liants hydrauliques, type enduit ciment ou mortier bâtard, qui s'oppose à la respiration des supports.

De même, les enduits en plâtre ne devront jamais être recouvert de complexe d'imperméabilité type I1, I2, I3 ou I4, à base de peinture réticulable, fibrée ou entoillée, au risque de provoquer, du fait du manque d'échange gazeux entre la maçonnerie et l'extérieur, de sévères et durables altérations des éléments structurels intégrés à la maçonnerie, tels que linteaux, pans de bois, etc...